



Paris, le 31 janvier 2008

Monsieur Jean-René MASSON  
DAGEMO  
39/43 Quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15

Monsieur le Directeur,

Par une correspondance du **21 mai 2007**, *qui n'a jamais reçu de votre part ni accusé de réception, et encore moins de réponse*, l'UNSA-Itefa avait appelé votre attention, une fois de plus, sur la situation particulière des catégories C des ministères sociaux, à savoir :

- sur la précarité de leur situation entérinée depuis des années et s'aggravant de fait vu l'accroissement des nombreuses demandes de secours et d'aides divers examinés par la CASEP,
- **sur le déroulement de leur carrière aléatoire, notamment au regard du retard d'organisation de l'examen professionnel pour créer le corps des secrétaires administratifs, création promise depuis le passage en 2003 des contrôleurs du travail en CII,**
- sur la lenteur d'exécution, dans les ministères sociaux, du suivi du protocole de janvier 2006 dans les reclassements et les repositionnements induits par cet accord alors que d'autres départements ministériels, tels l'intérieur, l'équipement, les transports, l'éducation nationale, ont déjà publié au journal officiel leurs nouveaux taux de promovables et ont ainsi enclenché l'installation des CAP correspondantes,
- sur les avancements dans les grades supérieurs d'adjoints principaux de 1ère et 2ème classes en découlant et leur répercussion sur les futurs reclassements des lauréats de l'examen professionnel en catégorie B.

**Sur le 2<sup>ème</sup> point évoqué**, un malheureux concours de circonstance fait que vous avez été obligé de repousser l'examen professionnel puisqu'un mouvement social dans une structure de l'imprimerie nationale a empêché l'impression de certains sujets.

Les multiples remontées des personnels faites auprès de notre syndicat montrent leur inquiétude grandissante, leur désarroi et leur mécontentement légitime devant d'une part ce second report (cet examen était prévu déjà en septembre 2007... !) et d'autre part à la lecture de votre lettre transmise aux services 2 jours avant l'examen professionnel.

Second report, lettre tardive, peu explicative, source, par contre de contentieux possibles ultérieurs, et en outre une correspondance sibylline qui ne règle pas certains points importants pour les candidats sur lesquels je reviendrai ultérieurement dans ma saisine.

Ce nouveau recul de date a naturellement entraîné « de nouvelles rumeurs persistantes » dans les structures ministérielles, notamment sur un éventuel report sine die et donc l'impossibilité pour les C d'accéder au corps des secrétaires administratifs : ce nouvel avatar s'inscrivant dans le contexte plus général de la RGPP avec le corollaire de la remise en question des services déconcentrés et de la réaffectation des personnels.

**Je suis au regret de constater que la procédure employée par notre ministère est un manque de respect total vis à vis de tous les agents (candidats et formateurs), qui se sont impliqués dans les formations mises en place dans les différentes structures.**

Mais, maintenant, il ne sert à rien de s'attarder davantage sur ces « aléas », mais il vous appartient de prendre certaines mesures pour atténuer les effets dévastateurs de ce report auprès des catégories C pour qu'elles reprennent un peu confiance dans la réalité de cet examen professionnel.

**Alors, l'UNSA-Itfa vous demande de donner des instructions aux services déconcentrés et à la centrale pour que :**

- **3 jours de préparation supplémentaire soient organisés ;**
- **des nouvelles épreuves à blanc soient ouvertes ;**
- **la nomination des lauréats soit bien faite au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;**
- **aucune pénalisation ne soit faite sur les jours exceptionnels que les agents ont du poser pour préparer l'épreuve (ceux demandés avant le 31 janvier).**

En outre, je vous rappelle que la nouvelle CAP des adjoints administratifs doit se réunir mi-mars pour se prononcer sur les avancements aux grades d'AAP1 et d'AAP2.

En conséquence, **il vous est demandé également d'intervenir auprès de votre collègue de la DAGPB pour que les agents promus voient leurs arrêtés pris dans les meilleurs délais** pour permettre d'une part aux promus AAP1 et AAP2, lauréats SA, de bénéficier d'un meilleur reclassement dans le nouveau corps (conditions changées avec le protocole Jacob de surcroît) et d'autre part aux plus anciens, promus AAP1, de réfléchir à l'intérêt de passer l'examen alors qu'ils n'y gagneront rien pour leur retraite au vu des années leur restant à faire et du déroulement de carrière entre SA et AAP1.

Je me permets également de vous signaler que la précision suivante, indiquée dans votre lettre du 28 janvier 2008, «Les départements d'outre-mer sont déjà destinataires des épreuves» et « celles-ci devront être placées en lieu sécurisé.» peut être source de contentieux ultérieur.



Effectivement, de nombreux candidats estiment que « tous les départements doivent être logés à la même enseigne et servis sans exception en même temps».

Pour éviter toute interprétation erronée de «malversation et/ou de fuite malencontreuse», il me semble que vos services devraient procéder au retour des sujets auprès de votre direction.

Comptant sur votre vigilance à régler les problèmes soulevés dans cette correspondance, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,  
Brigitte PINEAU  
Vice- Présidente de l'UNSA-Itefa

Copie à : M. D.MATHIEU  
Mme BATTESTINI